



Rien ne va plus. Il paraît que nous allons manquer d'eau ? On évoque, depuis ce constat, la réutilisation des eaux usées mais surtout la valorisation pertinente des eaux de pluie.

Or, le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 **spécifiquement dédié aux eaux non domestiques** inclut l'interdiction de l'eau de pluie aux locaux à usage d'habitation et interdit l'arrosage des espaces verts liés aux bâtiments.

En termes clairs : **l'usage de l'eau de pluie récupérée est désormais interdite.**

Ce décret est d'autant plus préjudiciable qu'une filière naissante a beaucoup investi sur études privées et fonds propres sans aucun encouragement politique (hormis quelques mesurette prises par certaines Collectivités Territoriales pour la récupération des eaux de pluies).

Il y a quelque chose d'extrêmement vicié dans conception de la politique de l'eau qui prône les économies (légitimes) et des restrictions d'usages (clairement plus doctrinales que techniques) et **qui oblige désormais les usagers à n'utiliser que de l'eau potable vendue par des multinationales**, alors que l'eau qui tombe sur un fonds privé est privée. Elle est surtout gratuite.

C'est probablement là son seul défaut ?

Le bon sens et le Code civil sont bafoués.

Le futur semble avoir de moins en moins d'avenir.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048007367>